

COMITE TECHNIQUE
REUNION DU 11 JUILLET 2022
PÔLE TERRITOIRES ET TRANSITIONS
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
RAPPORT POUR AVIS

I- CONTEXTE

La refonte de l'organisation de la Direction de l'Agriculture et du développement rural (DADR) s'inscrit directement dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens pour l'agriculture et le développement rural 2023-2027.

En effet, le nouveau Plan Stratégique National (PSN) PAC pour 2023-2027, intègre plusieurs modifications d'importance concernant le volet agricole et forestier et développement rural.

Concernant les mesures agricoles, forestières et transversales, une nouvelle répartition de la gestion de ces mesures entre l'Etat et la Région entraîne un décroisement total et donc le transfert aux Régions des personnels Etat jusqu'à lors en charge de ces instructions par délégation de la Région.

Pour la Région Hauts-de-France, le nombre de postes transférés a été ainsi arrêté par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) lors du CER du 21/11/21 à **21 ETP**.

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) a été mandatée par le Préfet pour mener ce transfert avec les Régions.

Les étapes du transfert sont les suivantes :

- Fin mars 2022 : transmission par la DRAAF de la répartition des 21 ETP à transférer par DDTM ;
- Jusque fin juin 2022 : reconstitution par le MAA des fiches de postes sur des missions totalement transférables (toujours en cours par la DRAAF, malgré les multiples relances Région) : objectif fin juin fiches de postes stabilisées ;
- Dès juin 2022 et pour le 1^{er} janvier 2023 : recrutement sur ces postes par le MAA. D'abord appel à candidature en interne Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et MAA, puis ouverture à l'externe pour que les postes transférés soient pourvus (demande Région d'être associée à ces jurys) ;
- Du 1^{er} janvier 2023 à la signature de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la Région : les services économiques agricoles des DDTM en charge de l'instruction sont mis sous responsabilité fonctionnelle des Régions ;
- A la signature de la convention Etat-Région : mise à disposition des agents.

La Région s'est engagée auprès des agents des Directions départementales des territoires (DDT) qui rejoindraient la Région, à leur offrir un poste à proximité directe de leur affectation actuelle. Cela permet également de garder un lien de proximité avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs.

Au vu des étapes décrites ci-dessus, l'organigramme présenté pour les aides européennes agricoles et forestières est un organigramme cible, susceptible de connaître des ajustements.

En matière de développement rural, il s'agira là de la 1^{ère} programmation sur l'ensemble du périmètre Hauts-de-France, impliquant une harmonisation totale des pratiques sur les deux versants. Cette question concerne LEADER, mesure pour laquelle des différences substantielles inhérentes à l'écriture des appels à candidature initiaux de la programmation 14-20, subsistaient.

A ainsi été retenu le principe d'internaliser l'instruction des dossiers LEADER, comme cela était le cas sur le versant picard, et très partiellement sur le versant nord.

II- OBJECTIFS

Le projet de réorganisation a été bâti sur 3 fondamentaux :

- assurer une proximité avec les agriculteurs sur les politiques requérant des échanges et contacts directs réguliers, par une territorialisation de certaines missions (création de secteurs) ;
- simplifier les démarches, sécuriser les instructions et garantir une équité de traitement sur l'ensemble du territoire, par l'intégration de l'ensemble des services instructeurs (agricoles, forestiers, ruraux) ;
- gérer au mieux les deniers publics, en mutualisant au sein des équipes, les expertises, les bonnes pratiques et en réduisant les coûts pour la collectivité via le recours à l'assistance technique pour payer une partie des postes européens.

III- PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION DE LA FUTURE ORGANISATION

L'association des agents de la Région et de l'Etat à la construction de la nouvelle organisation induite par ces décisions, a été initiée dès le 2nd semestre 2021.

- Juin à septembre 2021 : la DADR et la DRH de la Région sont allées à la rencontre des agents des DDTM (présentation de la Région et présentation par les DDT de leurs organisations, recueils des questions des agents via la proposition de mise en place d'une FAQ) ;
- Fin 2021 : Service Dynamique rural missionné par la direction pour réfléchir en autonomie sur leur vision de la réorganisation avec l'intégration de l'instruction sur le versant nord avec objectif de présentation au printemps ;

Etape 1 et 2

1. 26/04/2022 : réunion de travail avec les agents de la DADR 26 avril sous réserve de la validation de la direction générale :
 - présentation du nouveau PSN, et des données régionales connues pour cette future programmation : budget, nombre d'appels à projets, répartition des missions avec la Direction Europe (DEU), appel à candidature LEADER, calendrier de sélection et de mise en œuvre ;
 - présentation du calendrier d'intégration des 21 ETP issus des DDT sur les mesures agricoles, forestières et transversales, ainsi que leur répartition géographique et les engagements de la Région

- travail d'hypothèses en séance de réflexion de logiques d'organisation possible ;
 - appel à contributions.
2. 3/05/2022 : note d'opportunité de la réorganisation validée en Equipe de direction générale ;
 3. 4/05/2022 : réunion de travail de la direction avec les agents du Service Aides Européennes Forestières et Agricoles (AEFA) : présentation par les agents de leur proposition d'organisation ;
 4. 6/05/2022 : présentation par la DADR aux DDTM de la méta-logique d'organisation issue des travaux présentés par les agents AEFA le 5. Tour de table, réactions.
 5. 13/05/2022 : réunion de travail de la direction avec les agents du service dynamique rurale : présentation par les agents de leur proposition d'organisation ;
 6. 15/06/2022 : présentation en CODIR des travaux de réorganisation ;
 7. 16/06/2022 : présentation du projet d'organigramme issu des travaux du service des aides européennes agricoles et forestières au service, en présence du consultant RH (échanges, amendements) ;
 8. 16/06/2022 : présentation du projet d'organigramme issu des travaux du service dynamiques rurales au service, en présence du consultant organisation et qualité de vie au travail (échanges, amendements) ;
 9. 21/06/2022 : séminaire de restitution.

Etape 3

1. Rédaction du rapport pour le Comité technique (CT)
2. Passage en CT Du 11 juillet de la nouvelle organisation

Etape 4

1. Définition fine du contenu des missions des agents des 3 services :
 - a) Réunion de travail début juillet/septembre suite CT sur le contenu des missions des agents des deux nouveaux services aides agricoles, forestières et transversales ;
 - b) Réunion de travail début juillet/septembre suite CT sur contenu des missions SDR.
2. Elaboration du plan d'accompagnement du changement (formation/coaching/etc.)

IV- LES MODIFICATIONS

IV. 1. Les aides européennes agricoles et forestières (service AEFA actuellement) réparties en 2 services

Le service AEFA a la responsabilité d'instruire et de mettre en paiement les dossiers d'aides, soit directement soit via une délégation aux DDT(M) soit un montant de FEADER de 292 M€ (hors cofinancement nationaux) pour la période 2014-2020, prolongée de deux ans (2021-2022). Sous l'autorité de l'exécutif régional et de sa chaîne hiérarchique fonctionnelle, il met en œuvre, pour le compte de la Région, le rôle d'autorité de gestion sur les mesures agricoles et forestières du FEADER.

Avec le nouveau PSN, et la nouvelle répartition des responsabilités entre l'Etat et les Régions, ce sont 144 M€ sur la période 2023-2027 qui vont devoir être instruits et payés, directement par les Régions parmi lesquels

Treize appels à projet seront gérés annuellement par la Région sur les mesures agricoles, forestières et transversales, qui peuvent se répartir en deux catégories :

- Ceux requérant de la proximité, des échanges réguliers avec les pétitionnaires, la réalisation de visites sur place (les 5 appels à projets investissements) ;
- Ceux dont la gestion est régionale de par leur nature (financement d'organisme de formation, programme européen d'innovation, mesures agroenvironnementales non surfaciques, dotations jeunes agriculteurs), qui ne requièrent pas de visite sur place ou pour lesquelles d'autres intermédiaires assurent l'interface de conseil ou de pré-instructeur.

Pour répondre de façon efficace, claire et simple à ces deux logiques, deux services vont être créés.

- 1 service territorialisé, épousant les implantations des 5 DDT(M) actuelles, dans des locaux à définir (Amiens, Arras, *Beauvais*, Lille, Laon) : **le service investissements européens forestiers agricoles** ;

La présence territorialisée et la nécessité d'assurer la fluidité de l'organisation des instructions et des paiements des aides européennes (signature de documents, validation d'instruction, etc.) sera assurée par l'identification d'un chargé de mission coordonnateur au sein des implantations hors sièges régionaux.

- 1 service régionalisé, permettant un traitement uniformisé, sécurisé et efficient des appels ne requérant pas une proximité géographique. : **le service aides européennes installation, innovation.**

Pour le traitement de ces mesures, 21 postes issus des DDT(M) vont être transférés à la Région.

Ces 21 postes viennent s'ajouter au 16 postes du service actuel AEFA.

Les catégories de ces postes sont en cours de négociation avec le MAA, notamment sur le nombre de postes de catégories A. Une mission d'inspection du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) courant 2022 évaluera également la justesse du volume de postes prévus d'être transférés. La convention de mise à disposition qui sera signée en 2023, précisera l'ensemble.

Aussi l'organigramme proposé est un organigramme cible, qui pourra connaître des ajustements au vue des personnels transférés, les missions étant quant à elles effectivement transférées à la Région au 1^{er} janvier 2023.

Le service AEFA compte actuellement 1 poste de responsable de service, 6 poste de chargés de mission et 9 postes de gestionnaires.

Format avant CT service AEFA (16 agents) : 1 responsable de service (A2.1), 6 chargés de mission (A3), 9 gestionnaires fonds européens (B1).

Format proposé au CT 2 services :

Service investissements européens forestiers et agricoles (territorialisé) 23 agents :

- 1 responsable de service, (A2.1) - poste existant
- 1 responsable de service adjoint, (A2.2) – poste créé transféré
- 5 chargés de mission (A3) - 2 postes créés transférés et 3 postes de chargés de mission de la direction (service AEFA)
- 16 gestionnaires fonds européens (B1) – 9 postes créés transférés et 7 postes de gestionnaires fonds européens existants au sein du service AEFA

Service aides européennes installation et innovation (régional) 14 agents :

- 1 responsable de service, (A2.2) – transformation d'1 poste de chargé de mission de la direction (service AEFA)
- 3 chargés de mission, (A3) - postes existants
- 10 gestionnaires fonds européens (B 1) – 2 postes existants et 8 postes créés transférés.

Les postes créés issus des postes existants seront pourvus en bourse interne au sein de la direction dans le respect des principes de transparence, de sécurité et d'opportunité.

IV. 2. Le service Dynamiques rurales

Le service Dynamiques rurales (SDR) a la responsabilité d'instruire et de mettre en paiement les dossiers d'aides au titre de la mesure européenne LEADER, soit directement soit via une délégation aux GAL (Groupes d'Action Locale) pour un montant de 29,6 M€ de FEADER pour la période 2014-2020, prolongée de deux ans (2021-2022) soit 3,3 M€ par an. Sous l'autorité de l'exécutif régional et de sa chaîne hiérarchique fonctionnelle, il met en œuvre, pour le compte de la Région, le rôle d'autorité de gestion sur les mesures développement rural du FEADER.

Sur la programmation actuelle, les systèmes de gestion sont différents entre les deux versants : instruction internalisée sur le versant picard, instruction en partie confiée aux Groupes d'Action Locale (GAL) (80%) sur le versant nord, et une partie internalisée pour les dossiers portés directement par les GAL (20%). Le montant de FEADER à gérer sur la période 23-27 sera de 27,4 M€ soit 5,48 M€ par an.

Avec la future programmation, la nécessité d'harmoniser les pratiques à l'échelle des Hauts-de-France à amener à interroger les avantages et inconvénients de chacun de ces process.

Dans un souci d'efficacité, de sécurisation et de recherche d'économies, la décision a été prise d'internaliser la totalité de l'instruction.

Actuellement chacun des GAL du versant nord se voit accorder un financement d'1/2 poste de gestionnaire sur fonds régionaux pour l'instruction lui incombant (soit l'équivalent de 4,5 postes à l'échelle des 9 GAL).

Les territoires intéressés par l'appel à candidatures LEADER sont répartis de manière égale sur chacun des versants de la région, soit 10 versant nord et 10 versant picard.

Aussi, 4 postes de gestionnaires vont être créés au sein du service, et un renforcement de l'encadrement va être opéré par la transformation d'un des postes de chargé de mission en poste de responsable de service adjoint

Format avant CT service dynamiques rurales (13 agents) : 1 responsable de service (A2.1), 8 chargés de mission (A3), 4 gestionnaires fonds européens (B 1)

Format proposé au CT su service Dynamiques rurales, 17 agents :

- *1 responsable de service (A2.1) – poste existant*
- *1 responsable de service adjoint (A2.2) – poste créé par transformation d'un poste de chargé de mission de la direction (service SDR)*
- *7 chargés de mission (A3) - postes existants*
- *8 gestionnaires fonds européens (B 1) – 4 postes existants et 4 postes créés.*

Le poste de responsable de service adjoint sera recruté par bourse interne au sein de la direction dans le respect des principes de transparence, de sécurité et d'opportunité.

DIRECTION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Service administratif et financier

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Gestionnaires administratif/ive/s et financier/re/s (B)

1 Directeur/trice (A)

1 Directeur/trice adjoint/e (A)

1 Directeur/trice adjoint/e délégué FEADER (A)

1 Conseiller Technique (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère Plateforme
innovation (B)

2 Assistant/e de direction (B)

Pour info (contrats de projet Autre):

1 Chargé de mission

Politiques Transversales

1 Responsable de projet (A)

1 Chargé/e de mission (A)

1 Gestionnaire Administratif (B)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT 29/11/2021

Postes autorisés: 66

Pour information, contrat de projet : 1

Service Aides Européennes à la Forêt et l'Agriculture

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

9 Gestionnaires fonds européens (B)

Service performance socio- économique et environnementale des exploitations

1 Responsable de service (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/ive/s (B)

Service qualité et valorisation des productions agricoles

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/ive/s
(B)

Service Dynamique Rurales

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

8 Chargé/es de mission (A)

4 Gestionnaires des fonds
européens (B)

DIRECTION AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Service administratif et financier

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Gestionnaires administratif/ive/s et financier/re/s (B)

1 Directeur/trice (A)

1 Directeur/trice adjoint/e (A)

1 Directeur/trice adjoint/e délégué FEADER (A)

1 Conseiller Technique (A)

1 Gestionnaire administratif/ve et financier/ère Plateforme
innovation (B)

2 Assistant/e de direction (B)

Pour info (contrats de projet Autre):
1 Chargé de mission

Politiques Transversales

1 Responsable de projet (A)

1 Chargé/e de mission (A)

1 Gestionnaire Administratif (B)

HAUTS DE FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CT 11/07/2022

Postes autorisés : 91

Pour information, contrat de projet : 1

Service aides européennes installation et innovation (régional)

1 Responsable de service (A)

3 Chargé/e/s de mission (A)

10 Gestionnaires fonds
européens (B)

Service investissements européens forestiers et agricoles (territorialisé)

(voir page suivante)

Service Dynamique Rurales

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint
(A)
(Manager intermédiaire)

7 Chargé/es de mission (A)

8 Gestionnaires des fonds
européens (B)

Service performance socio-économique et environnementale des exploitations

1 Responsable de service (A)

8 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/
ive/s (B)

Service qualité et valorisation des productions agricoles

1 Responsable de service (A)

6 Chargé/e/s de mission (A)

3 Gestionnaires administratif/
ive/s (B)

**DIRECTION AGRICULTURE ET
DEVELOPPEMENT RURAL**

Service investissements européens forestiers
et agricoles
(territorialisé)

1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)
(Manager intermédiaire)

Antenne Aisne

1 Chargé de mission (A)

3 Gestionnaires de fonds
européens (B)

Antenne Nord

1 Chargé de mission (A)

4 Gestionnaires de fonds
européens (B)

Antenne Oise

1 Chargé de mission (A)

1 Gestionnaire de fonds
européens (B)

Antenne Pas-de-Calais

1 Chargé de mission (A)

4 Gestionnaires de fonds
européens (B)

Antenne Somme

1 Chargé de mission (A)

4 Gestionnaires de fonds
européens (B)